

## COMMUNE DE CHAMPLOST

### **Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal du 17 décembre 2012.**

**Présents** : QUERET Jean-Louis (Maire), SEILLIEBERT Christophe, GOUDON Valérie (adjoints), BREUILLE-MARTIN Daniel, CHICON Pierre, COMPERAT Jean-Raymond, LARBI Laurent, PREVOST Yvette, QUARTIER David.

**Absents excusés** :

GENREAU François a donné pouvoir à QUERET Jean-Louis

**Absent non excusé** : DURVILLE Julien

**Secrétaire de séance** : CHICON Pierre.

Après lecture du compte rendu de la réunion précédente, les membres du conseil approuvent et signent le registre des délibérations.

**Avant d'ouvrir l'ordre du jour, M. le Maire demande que soit effectuée une minute de silence en mémoire de Mme Corinne VIE ancienne conseillère municipale de 2001 à 2008 et membre du comité des fêtes décédée accidentellement le 15 décembre 2012.**

Avant de commencer la séance, M. le Maire demande que deux points soient rajoutés à l'ordre du jour :

- Sortie de la commune de Paroy en Othe du Syndicat Mixte du Sud de la Forêt d'Othe.
- I.H.T.S. : Indemnité horaire pour travail supplémentaire.

**Le conseil accepte à l'unanimité.**

### ORDRE DU JOUR

**2012/056 : Sortie de la commune de Paroy en Othe du Syndicat Mixte du Sud de la Forêt d'Othe :**

M. le Maire lit un courrier du Président du Syndicat demandant aux communes de se prononcer sur la sortie de la commune de Paroy en Othe en rappelant que le conseil d'administration du syndicat s'est prononcé avec sept voix pour la sortie et quatre contre, dont la commune de Champlost. Il explique également que la commune de Paroy ne veut absolument pas être en intercommunalité mais que, malgré tout, M. le Préfet l'a rattaché d'office au schéma de l'intercommunalité du Seignelois et du Briennonais, il précise que la sortie de Paroy du syndicat mixte n'est pas compatible à l'intérieur de l'intercommunalité.

**Le conseil vote à 9 voix contre le départ de la commune de Paroy en Othe du Syndicat Mixte du Sud de la Forêt d'Othe et 1 voix Pour.**

**2012/057 :I.H.T.S.**

M. le Maire explique aux membres du conseil municipal que les deux personnes à temps partiel du personnel communal peuvent être appelées à faire des heures complémentaires voir supplémentaires et qu'il convient de voter l'I.H.T.S. afin de pouvoir les payer. M. le Maire demande également que soit rajoutée sur la liste, la secrétaire de mairie qui pourrait être amenée à faire des heures supplémentaires dans le cadre du suivi des opérations de recensement.

**Le conseil vote à l'unanimité Pour.**

### **2012/058 : Entourage du stade.**

Plusieurs devis ont été demandés pour effectuer une clôture autour du stade afin d'empêcher l'invasion du terrain par les gens du voyage plusieurs fois par an. Après renseignements pris auprès des services compétents, M. le Maire demande aux conseillers de lui donner l'autorisation de faire la demande d'une subvention dans le cadre de la D.E.T.R. (dotation d'équipement pour les territoires ruraux) en insistant sur le projet de « sécurisation du stade »

**Le conseil vote à l'unanimité Pour**

### **2012/059 : Décision modificative sur le budget communal :**

Mme la trésorière nous a annoncé que nous avons dû être destinataire de la DGFIP du montant officiel du prélèvement FNGIR qui s'élève à 69196€ soit un montant supérieur de 1136 € à ce qui a été budgété au chapitre 014 compte 73923 (68060 €) ,il convient donc de prendre une D.M. pour l'ouverture de crédits suivante :

- Compte 73923 chapitre 014 : + 1136
- Compte 73111 :+ 1136

M. le Maire rappelle que le FNGIR neutralise les transferts entre les collectivités locales par un écrêtement de l'excédent de ressources des collectivités « gagnantes » qui alimente des versements aux collectivités « perdantes »

**Le conseil vote à l'unanimité Pour**

### **2012/060 : Tarifs 2013**

M. le Maire remet et présente la liste désignant les tarifs à réviser pour l'année 2013. Il précise pour appliquer une augmentation basée sur l'indice à la consommation soit 1,4% arrondi à l'euro près.

Le conseil, après discussion, définit les nouveaux tarifs en tenant compte de cet indice pour les concessions de cimetière sauf pour les perpétuelles et sauf pour les columbariums, sans augmentation.

Une augmentation est acceptée pour les raccordements au réseau d'eau, celle-ci étant en dessous de la réalité. Une nouvelle ligne est ouverte pour la facturation des compteurs changés suite au gel.

Aucune augmentation de location de salles n'est votée, par contre, il sera impérativement demandé un chèque de caution de 500 € pour la salle de Champlost et 200 € pour celle de Vachy. Les locations sont considérées pour une location de week-end de 48 heures, toute journée supplémentaire sera facturée 100 € pour la salle de Champlost et 50 € pour celle de Vachy.

D'autre part cet indice n'est pas retenu ni pour le nettoyage de la salle des fêtes, ni au prix de l'eau tenu à augmenter suite au réseau vieillissant.

**Le conseil vote à l'unanimité Pour.**

### **2012/061 : Indemnités du comptable du Trésor Public**

M. le Maire informe que comme tous les ans, il faut procéder au vote de l'indemnité octroyée annuellement au comptable du Trésor Public prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 21 mars 1983 et du décret n° 82-279 du 19 novembre 1982 et que celle-ci s'élève à 372,17 € pour l'année 2012. Un débat s'engage concernant le montant.

**Le conseil vote à 7 Pour, 2 Contre et une abstention.**

### **2012/062 : Indemnité d'administration et de technicité**

M. le Maire précise que cette indemnité destinée aux employés communaux est presque l'équivalent d'un treizième mois mais payée mensuellement au douzième était fixée globalement, pour l'année 2012, à 9300,00 €. Il propose de la reconduire pour le même montant.

**Le conseil vote à l'unanimité Pour.**

### **2012/063 : Création de deux postes d'agents recenseurs**

M. le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer deux emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations de recensement 2013 sur la commune à dater du 17 janvier et jusqu'au 16 février 2013.

**Le conseil vote à l'unanimité Pour.**

### **2012/064 : Rémunération des agents recenseurs**

La commune dispose d'une dotation de l'état d'un montant de 1874,00 €. M. le Maire, après avoir pris renseignements auprès des services compétents, demande que les agents recenseurs soient rémunérés de la façon suivante :

1,00 € par feuille de logement remplie

1,50 € par bulletin individuel rempli

25,00€ par séance de formation (deux par agent).

**Le conseil vote à l'unanimité Pour.**

### **2012/065 : Achat d'une plaque de cheminée**

M. CHERON a contacté la mairie afin de savoir si celle-ci voulait se porter acquéreur d'une plaque de cheminée datant du XVIIIème siècle provenant du château de Champlost, mesurant 82 cm au carré, pour un montant de 500,00 €. M. le Maire explique que, s'agissant d'une partie du patrimoine de la commune, il serait assez judicieux de pouvoir l'obtenir, il précise cependant qu'il s'agit d'un accord de principe car il n'a encore pas eu l'occasion de la voir.

**Le conseil vote à l'unanimité Pour.**

### **2012/066 : Achat du terrain MB Clémentine**

Faisant suite au bornage de l'ex propriété CHERON afin d'obtenir le permis de construire de la salle d'évolution, il a été procédé au bornage des parcelles. A cette occasion, il a été constaté qu'un morceau de terrain enclavé dans la parcelle AH 51 d'une superficie d'environ 4,50 M<sup>2</sup> appartenait à la SCI MB CLEMENTINE. Cette dernière est d'accord pour céder cette micro-parcelle pour l'euro symbolique. Il nous faut malgré tout prendre une délibération dans ce genre de circonstance.

**Le conseil vote à l'unanimité Pour.**

### **2012/067 : Travaux effectués pour le compte du budget eau/assainissement**

M. le Maire expose, commentaire à l'appui que 122 heures de travaux représentant un montant de 2332,64 € ont été effectuées pour le compte du budget eau/assainissement et qu'il convient de créditer ce montant du budget de la commune et débiter d'autant le budget eau/assainissement.

**Le conseil municipal vote à l'unanimité POUR.**

### **2012/068 : Travaux effectués pour la commune de Bellechaume**

M. le Maire expose, commentaire à l'appui que 8 heures, représentant 152,96 €, ont été effectuées pour le compte de la commune de Bellechaume et qu'il convient de produire un titre de paiement.

**Le conseil municipal vote à l'unanimité POUR.**

### **2012/069 : Convention VITAVIE**

M. le Maire expose et commente les conditions de renouvellement de la convention, précisant que l'inscription se monte à 84 €, la participation par habitant est de 0,15 € et le taux horaire du personnel de 9,00 €.

**Le conseil municipal vote à l'unanimité POUR.**

## QUESTIONS DIVERSES

### **Les vœux du Maire et du Conseil Municipal :**

Ils se dérouleront le 12 janvier 2013 à la salle des fêtes à 17H00.

### **Terrain de M. CHASSEUIL :**

M. CHASSEUIL, habitant de Vachy, décédé ce mois-ci, les héritiers nous ont fait part de leur souhait de vendre un lopin de terre lui appartenant et jouxtant la parcelle du château d'eau. M. le Maire ira se rendre compte sur place avec M. Daniel BREUILLE-MARTIN, Président du syndicat des eaux Champlost-Mercy.

### **Commission des bâtiments :**

La commission de bâtiments a effectué un état des lieux des éventuels travaux à effectuer sur certains bâtiments communaux :

Toitures salle du conseil (toiture en bon état), ancienne maison CHERON (quelques fuites) et Mairie (toiture en très mauvais état)

Regroupement de la bibliothèque et de la Poste dans l'ancienne maison CHERON.

La séance est levée à 23 h 45.

Vu par nous, Jean-Louis QUERET, Maire de la commune de Champlost, pour être affiché le 21 décembre 2012, à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05 avril 1884.

**Le Maire**  
**Jean-Louis QUERET**